



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2012-123**

**\* \* \***

**Objet :**

**Mise à disposition d'agents territoriaux.**

**Année 2013**

Délibération affichée le :

**L'an deux mille douze et le treize décembre à dix-huit heures trente,** le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marcel JOVER, Maire.

**Etaient présents :** MM. JOVER Jean Marcel - LASSALVY Christian – CONTRERAS Sylvie - BARRAL Claude - DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – EDMOND-MARIETTE Dominique – LECOMTE Olivier - BOSCH Jean Claude – NOEL Martine – DELERIS Claudine - DEBONO Catherine - PANTANO Sylviane – LESAGE Lamyaa – DIEZ Frédéric - CHRISTOL Marcel – LECLERC Joëlle - SERVEL Olivier - SOREL Joëlle - SOTO Jean-François – LEROY Annie

**Pouvoirs :** MM. BOREL Christian à JOVER Jean Marcel - SUQUET Maguelonne à LASSALVY Christian à SOTO Jean François  
Convocation du 06 décembre 2012.

**Absents :** MM. SIDERIS André – DELVAL Valérie - ZORGNIOTTI Arnaud - CHAUSSY Stéphan  
Mme DEJEAN Anne Marie est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que, dans le cadre du développement du projet culturel à dominante musicale de l'Office Culturel de la Vallée de l'Hérault, deux agents territoriaux seront mis à disposition, pour l'année 2013, selon la répartition suivante :

- 1 agent à temps complet (équivalent 35h/ semaine)
- 1 agent à concurrence de 28,58 % (équivalent à 8h/ semaine)

Monsieur le Maire propose donc

- De donner un avis favorable à cette mise à disposition
- De l'autoriser à signer la convention de mise à disposition à passer avec l'Office Culturel de la Vallée de l'Hérault
- D'inscrire au budget communal les sommes associées

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **23 voix POUR (unanimité)**

- **DONNE un avis favorable** à cette mise à disposition
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à passer avec l'Office Culturel de la Vallée de l'Hérault
- **INSCRIT** au budget communal les sommes associées

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean Marcel JOVER.